

DOSSIER PRESSE – Éléments d'information médias Marché de collecte sur la Ville de Nîmes

CONTEXTE :

Le précédent marché de collecte :

Depuis 2014, le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés était alloté en 3 lots distincts :

- Lot n°1 : Collecte des déchets ménagers dans les quartiers prioritaires de la Ville (NICOLLIN)
- Lot n°2 : Collecte des déchets ménagers dans le reste de la ville (SUEZ)
- Lot n°3 : Collecte des encombrants (Coved – Groupe PAPREC)

Ce marché était classique et ne prévoyait pas de mesures particulières sur la réduction des déchets ménagers ou l'amélioration du tri.

Le nouveau marché de collecte :

Depuis juillet 2020, sous l'impulsion du Président Franck Proust et de son Vice-président Bernard Angelras, la Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers de Nîmes Métropole mène une modernisation et une optimisation du service afin de répondre aux enjeux liés à la gestion des déchets ménagers tout en maîtrisant les impacts financiers et environnementaux. C'est ainsi que le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur la ville de Nîmes a été pensé et rédigé.

Fin 2021, la première procédure d'appel d'offre est lancée avec un lot unique visant à optimiser l'efficacité de la collecte et à offrir un service usager plus performant. Attribué à SUEZ, ce marché fait l'objet d'une attaque devant le Tribunal administratif de Nîmes par la société concurrente NICOLLIN. Le verdict est cassé par le juge administratif pour non-respect du principe d'allotissement repoussant ainsi d'un an le renouvellement du marché.

Fin 2022, Nîmes Métropole lance une nouvelle procédure d'appel d'offre, cette fois avec 2 lots : un lot pour la collecte des déchets ménagers assimilés sur toute la ville de Nîmes et un lot pour la collecte des encombrants. Le lot n°1 concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés est attribué à l'entreprise SUEZ et le lot n°2 à l'entreprise Coved du groupe PAPREC, pour un montant total d'**environ 71 millions d'euros sur 6 ans**.

Le contrat entre en vigueur à partir du 19 juin 2023 jusqu'au 1^{er} juillet 2029.

Le cahier des charges et les objectifs de Nîmes Métropole en quelques lignes :

- Mise en œuvre d'un volet « Prévention » afin d'accompagner au mieux les usagers dans la gestion de leurs déchets
- Optimisation des tournées de collecte pour une meilleure adaptation aux besoins des usagers et une réduction de l'impact environnemental et financier de la prestation
- Amélioration de la collecte durant les manifestations événementielles pour réduire les déchets et optimiser le tri
- Simplification des démarches usagers
- Mise en place d'indicateurs de performance avec des bonus/malus fonction des résultats sur le tri

LOT N°1 – LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SUEZ)

Pour répondre à ces objectifs et construire avec Nîmes Métropole ce nouveau modèle de collecte, SUEZ met en œuvre un service respectueux de l'environnement et digitalisé, et un plan d'actions pour accompagner les usagers, habitants de Nîmes ou de passage, dans l'adoption de nouveaux gestes éco-responsables.

Les objectifs chiffrés :

Le nouveau service de collecte intègre 2 objectifs :

- la réduction du volume des ordures ménagères orienté vers l'incinération
- l'augmentation de 21% du volume de la collecte sélective ainsi que l'optimisation de la qualité du tri des emballages ménagers recyclables réalisé par les foyers nîmois.

Dans le détail, les objectifs de performance pour contribuer à la réduction de la production de déchets sont :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| ➤ Diminution des tonnages d'ordures ménagères | Engagement SUEZ : -15% |
| ➤ Diminution des refus de tri des emballages et papiers | Engagement SUEZ : < 20 |
| ➤ Augmentation du taux de collecte sélective | Engagement SUEZ : > 21% |

Les solutions de SUEZ pour atteindre les objectifs de Nîmes Métropole :

Aux côtés de collectivités pionnières comme Nîmes Métropole, SUEZ développe une expertise unique pour accompagner les territoires et leurs habitants dans leur transition écologique.

Pour ce nouveau service, SUEZ met en œuvre un plan d'actions qui vise à :

- **Extraire les biodéchets** des ordures ménagères grâce à l'installation de composteurs partagés dans les écoles nîmoises et en pied d'immeubles. Des actions de formation seront organisées auprès des usagers pour favoriser le compostage à la maison. Une expérimentation de collecte de biodéchets (restes alimentaires) est à l'étude sur la zone du quartier de l'Écusson.
- **Trier mieux et plus les emballages ménagers recyclables** grâce à des actions de sensibilisation ciblées. Elles prendront la forme par exemple d'actions spécifiques pour améliorer le geste de tri dans l'habitat collectif (cocon Fichas), ou pour booster le réemploi des petits équipements électriques et électroniques plutôt qu'ils soient jetés dans la poubelle d'ordures ménagères (TroCR)
- **Sensibiliser tous les publics de la ville de Nîmes** via une communication aussi bien digitale que de proximité :
 - Déploiement de l'**application digitale « Mon Service Déchets »** pour faciliter l'accès aux informations liées à la gestion des déchets et apporter des conseils pour trier et réduire les déchets. Cette application est déployée sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Nîmes depuis le 19 juin 2023.
 - Création d'un **espace d'accueil et d'information en centre-ville de Nîmes** pour accompagner les usagers sur les nouvelles règles de collecte, l'adoption des gestes de tri, la découverte de leur service déchets.
 - Développement des **opérations de sensibilisation** menées auprès des habitants résidents ou de passage lors des événements culturels et sportifs nîmois.



Améliorer le service en continu

Des outils embarqués dans les véhicules permettent aux équipes de collecte de capter des données liées aux volumes collectés et à leur géolocalisation. Analysées au sein d'un centre de pilotage, ces données facilitent le suivi de l'évolution du tri et des volumes des déchets produits sur le territoire. Associées aux informations remontées par les usagers, elles permettent d'adapter les actions de prévention et de sensibilisation secteur par secteur.

Réduire l'impact environnemental du service

Pour favoriser la mobilité douce et réduire l'impact environnemental du service de collecte, l'ensemble de la flotte de véhicules dédiés à ce contrat seront en carburant alternative (en 2024 / 2025) : véhicules électriques, véhicules fonctionnant avec un carburant à base d'huiles alimentaires recyclées et vélos cargos.

Dans le détail, il s'agit de 40 véhicules de collecte :

- 8 véhicules électriques
- 29 véhicules utilisant du carburant à base d'huiles alimentaires recyclées
- 3 vélos cargos pour le centre-ville lors des festivités nîmoises

De plus, les véhicules de service seront également électriques.

Le nouveau service de collecte, facteur de développement économique et de l'emploi sur le territoire

- 130 collaborateurs œuvreront sur le terrain pour garantir le service de collecte sur la ville de Nîmes.
- 16 000 heures d'insertion (équivalent de 10 collaborateurs en temps plein) seront réalisées dans le cadre du contrat pour favoriser l'emploi.
- Les actions de prévention et de sensibilisation seront mises en œuvre par le pôle Prévention et Performance composé de 9 collaborateurs SUEZ, en lien étroit avec les services de Nîmes Métropole.
- Plus de 20 structures associatives locales actives dans le domaine de l'économie circulaire, sociale et solidaire forme l'écosystème de Suez

Une partie de la collecte du quartier de l'Ecusson (cœur de ville de Nîmes) sera réalisée en mobilité douce et en sous-traitance par Elise Méditerranée avec du personnel en insertion.

La création d'une société à mission pour une gouvernance partagée

Le contrat prévoit la création d'une société à mission qui permettra de fédérer et de mobiliser les parties prenantes du territoire pour construire collectivement une dynamique de prévention et de réduction des déchets. Cette société à mission, dont la gouvernance sera partagée, se dotera d'une raison d'être et d'une feuille de route dédiées.



LOT N°2 – COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Nîmes Métropole renouvelle pour 6 ans sa confiance à COVED (filiale du leader français du recyclage PAPREC), pour la gestion des encombrants sur la ville de Nîmes. Un renouvellement avec de nouveaux moyens et de nouvelles ambitions placé sous le signe du réemploi et de l'électrification de la flotte.

Priorité : le réemploi

« Le nouveau marché comporte un objectif fort de réemploi avec un minimum de 5% des tonnages collectés », signale ainsi Franck Proust et Bernard Angleras.

Pour cela, un accueil téléphonique des usagers est implanté au cœur du territoire. Contactés par téléphone ou par internet, les agents détermineront si les encombrants sont en bon état ou réparable. Ils orienteront alors les usagers vers la filière de proximité la plus pertinente (dépanneurs, ressourceries, dons associations partenaires, déchèterie...). Si les encombrants ne sont pas récupérables, une demande de collecte sera déclenchée.

COVED dépêchera ses équipes ou celles de son partenaire Elise, une entreprise d'insertion pour engager le recyclage des objets ainsi collectés.

Une motorisation plus environnementale

Une autre priorité de ce contrat : privilégier les transports à mobilité douce et limiter les nuisances. Pour cela, un triporteur assurera la collecte des voies étroites du centre-ville. Par ailleurs, fait notable, les deux tiers des véhicules de collecte dont disposeront les dix agents seront électriques. « Pour limiter les nuisances sonores, le recours aux ressources fossiles et respecter la future Zone à faibles Emissions (ZFE), nous proposons de plus en plus d'accompagner ses clients collectivités dans l'électrification de leur flotte », souligne Stéphane LETERRIER, Directeur général adjoint de PAPREC.

Les outils numériques déployés pour Nîmes Métropole et en lien avec les autres prestataires, devraient améliorer le cadre de vie des nîmois.